

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **15 novembre 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

155-21

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 4 octobre 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	209.13
Remise Provinciale	1 610.97
Administration	3 358.60
Coordonnateur en loisir	3 123.40
Eau potable & Aqueduc	1 986.19
Eau usée & Égout	97.48
Voirie	4 093.04
RÉSEAU ROUTIER	
Nettoyage fossé	26 412.06
Achat pierre et gravier	344.93
Nivelage routes	3 220.73
Panneau de signalisation	290.57
Article quincaillerie, sel à glace, tournevis	232.76
Essence, huile et diesel	648.28
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 114.01

LOISIR INTERMUNICIPAL		
Téléphone cellulaire		54.00
Frais de déplacement sept-oct		112.00
Frais de publipostage		231.02
DIVERS		
Électricité (éclairage public)		299.94
Électricité (eaux usées, route 297)		653.08
Téléphone (lignes alarme, eau potable)		254.09
Téléphone (cellulaire)		36.62
Fond d'information du territoire		15.00
Contrat service photocopieur		431.19
Frais de poste (journal)		69.70
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)		148.57
Papeterie et fourniture de bureau		1 201.55
Service d'animation		1 029.33
Honoraires notaire achat terrain rue du Plateau		1 147.05
Vaccin employé		85.00
Avis journal - dérogation mineure		349.52
Analyse eau potable et eaux usées		510.49
Support graphique site internet juillet- sept		86.23
Réfection terrains de volleyball		9 408.93
Déplacement borne incendie		5 955.65
Produit d'entretien et nettoyage		1 913.99
Papeterie et fourniture de bureau (élection)		349.93
Entretien paysager		891.06
Mise à jour Code municipal		1 009.05
Don - Les Grands Amis de la Vallée	No 145-21	50.00
Don - La Ressource aide personne handicapée	No 146-21	50.00
OMH - balance budget 2021 révisé	No 154-21	550.00
Sûreté du Québec 2e versement	No 148-21	16 303.00

90 938.14**Mention Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/sec-trés

156-21 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

157-21 **DON**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à la Maison des Familles de La Matapédia pour leur souper de Noël.

Maire

158-21 **DON**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ à la Guignolée de la Vallée de La Matapédia pour les paniers de Noël.

Maire

159-21 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 75,00\$ pour l'album des finissants de l'École secondaire d'Amqui.

Maire

160-21 **MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Diane Parent, maire suppléant pour l'année 2021-2022 et à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

Par la même résolution, le conseil autorise Madame Diane Parent à signer les chèques et les documents de la municipalité, en l'absence ou incapacité d'agir du maire.

Maire

161-21 **NOMINATION SIGNATAIRES**

ATTENDU qu'il y a eu une élection municipale générale et qu'il y a eu changement des membres du conseil;

ATTENDU que la municipalité a besoin d'au moins de deux signatures pour les transactions courantes pour le folio 80070;

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme comme signataire :

- Monsieur Patrick Fillion, maire
- Madame Diane Parent, maire suppléant
- Madame Nadine Beaulieu, directrice générale/secrétaire-trésorière

Maire

Mention **DÉCLARATION DON / MARQUE D'HOSPITALITÉ**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2021.

Nadine Beaulieu, dg/sec-trés

162-21 **CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le versement d'un montant de 1 044,96\$ à l'Association pour l'avenir de Saint-Moïse, comme participation financière pour le camp de jour 2021.

Maire

163-21 **SERVICE D'ANIMATION**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de déboursier la paie de l'animatrice comme participation financière au service d'animation.

Maire

164-21 **DÉROGATION MINEURE No 02-2021**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Jacques Sirois, pour l'immeuble sis au 308, route 132.

Cette demande consiste à autoriser la construction d'un agrandissement du garage existant qui serait dérogatoire à l'article 7.4.3 du règlement de zonage mentionnant une superficie de 106,39 m² ce qui excède de 31,39 m² la superficie permise.

Maire

165-21 **DÉROGATION MINEURE No 03-2021**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Léopold Bérubé, pour l'immeuble sis au 759, route 132.

Cette demande consiste à permettre que le bâtiment accessoire annexé en association avec un usage résidentielle excède la superficie combinée maximale autoriser de 77,58m² du bâtiment principal) article 7.4.1 du règlement de zonage. Le garage annexé déjà existant à une superficie de 65,59 m², le nouveau garage annexé aurait une superficie de 29,77 m², pour une superficie totale de 95,35m².

Maire

166-21 **ACHAT ÉQUIPEMENT EAU USÉE ET ÉGOUT**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'un levier magnétique pour plaque d'égout, au montant de 1007,18\$ et l'achat d'un échantillonneur pour l'eau usée, au montant de 3120,70\$.

Maire

167-21 **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 849 144,87\$ et des dépenses totalisant 1 038 741,48\$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021.

Maire

168-21 **RENOUVELLEMENT ASSURANCE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement de l'assurance pour l'année 2022 avec le FQM Assurances, au montant de 14 116,59\$.

Maire

169-21 **PROGRAMME TECQ**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

Maire

170-21 **TRAVAUX TECQ 2021**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte #3, au montant de 28 315,29\$ pour les travaux de voirie et ponceaux des routes Paradis, Thibeault et Ste-Jeanne.

Maire

171-21 **PAYE DE VACANCES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des 3 semaines de vacances à Monsieur Louis-Marie Lévesque.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h30.

Président

Secrétaire